

ALERTE

**35 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion
membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOPSS
30 collectifs inter-associatifs locaux présents dans 14 régions.**

Présidentielles 2012

Non, les pauvres ne doivent pas « trinquer » deux fois !

Notre pays traverse, comme d'autres grandes puissances, une crise économique profonde doublée d'une crise de la dette publique de grande ampleur. Aucun signe d'amélioration n'est aujourd'hui perceptible et les prévisions pour l'année 2012 ne sont guère encourageantes ; de plus, aucun indice de sortie de crise n'apparaît au delà de cette année. Dans ce contexte, les indicateurs sociaux, qui sont pratiquement tous « au rouge » devraient encore s'aggraver.

C'est ainsi que le chômage devrait confirmer la tendance haussière constatée ces derniers mois, avec une augmentation sensible des chômeurs de longue durée, des personnes en fin de droit. Il devrait en être de même pour les admissions au Revenu de solidarité active (RSA). Dans ce registre noir, il faut notamment évoquer l'augmentation du surendettement des ménages les plus pauvres, un accroissement des difficultés d'accès et

de maintien dans le logement pour ces mêmes populations. Chacun le sait, en période de crise, ce sont les plus vulnérables, les plus pauvres qui « trinquent » en premier et le plus fort. Si dans un premier temps, leurs ressources financières, si faibles, ne sont pas impactées, c'est leur capacité à croire que leur avenir peut s'améliorer qui est gravement remise en cause. Dans ces temps difficiles, la solidarité a tendance à s'effriter, le « chacun pour soi » prend le pas, laissant sur la route les plus vulnérables et rendant leur réinsertion sociale et professionnelle encore plus difficile.

L'État, garant du lien social au sein de notre société, ne peut accepter une telle situation. Il doit mobiliser notamment des ressources financières supplémentaires afin que les plus pauvres, les plus exclus ne sombrent pas dans la misère.

À la crise économique, à la crise des finances publiques, nous pouvons et devons éviter d'ajouter une crise de solidarité. ●

Les associations de solidarité du Collectif ALERTE animé par l'UNIOPSS veulent bâtir, avec les responsables politiques de demain, une espérance collective fondée sur les valeurs de la République : Liberté, Égalité, Fraternité.

Elles veulent travailler avec les Pouvoirs publics à un « vivre ensemble » plus harmonieux. Elles demandent que les responsables politiques défendent les intérêts collectifs, sans opposer les catégories de population entre elles.

Il s'agit avant tout de « ré-humaniser » notre société, de revaloriser la dimension sociale, la considérer comme fondamentale, ce qui passe notamment par une revalorisation de la position des aidants, des soignants, des travailleurs sociaux.

Il faut « remettre de l'humain » dans notre société dominée par l'argent et la recherche d'un profit rapide.

Si le « vivre ensemble » ne se décrète pas, l'État dispose de moyens pour favoriser la rencontre entre les diverses catégories de la population.

En ce sens, par une nouvelle carte scolaire, il faut recréer de la mixité sociale dans nos écoles et collèges. Toutes les politiques publiques, et notamment les politiques sociales, doivent désormais être élaborées avec les personnes concernées. Sans nier le rôle des associations qui les soutiennent, les personnes en situation de pauvreté, par exemple, doivent être associées par les pouvoirs publics et par l'ensemble de la société à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques, comme cela commence tout juste à se faire en matière d'hébergement et de logement.

Pour cela, ces personnes doivent être représentées dans les instances nationales et locales de concertation. Leur parole doit être véritablement prise en compte et non instrumentalisée.

Nos propositions

Concrètement, les associations de solidarité demandent aux candidats de s'engager à garantir la cohésion sociale, consolider notre système de protection sociale et lutter contre les inégalités.

OUI à la solidarité

NON à la stigmatisation

Investir dans la solidarité

Les pouvoirs publics doivent investir dans la solidarité. C'est un investissement rentable car lui seul permet de maintenir la cohésion sociale, fortement mise à mal par la crise économique et financière. Notre société connaît aujourd'hui une grande insécurité sociale. Il faut y remédier par un nouveau Pacte social qui réaffirme que la sécurité sociale est une responsabilité collective et non

pas individuelle. Investir dans la solidarité signifie notamment mener une révolution fiscale pour introduire dans notre fiscalité davantage de cohérence, de justice et de redistribution. L'imposition doit être véritablement progressive, sur tous les revenus et patrimoines. Elle doit être un outil puissant de lutte contre les inégalités.

Consolider notre système de protection sociale

Le système de protection sociale est la pierre angulaire sur laquelle repose le maintien de notre tissu social. Il faut absolument le conserver et, en ces temps de crise, le consolider.

Les associations s'inquiètent de voir notre protection sociale devenir de plus en

plus inégalitaire, notamment en matière d'accès aux soins. Elles demandent qu'il y soit remédié. Les politiques publiques d'éducation, de prévention et d'accompagnement sont nécessaires pour le respect de la dignité humaine et le maintien de la cohésion sociale.

Promouvoir la solidarité

Les associations appellent les candidats à s'engager à mener une grande campagne médiatique en vue de développer les solidarités de proximité et la solidarité nationale. Une telle campagne viserait une « éducation », une sensibilisation à la nécessaire solidarité. Elle contribuerait à changer l'image

des plus modestes et des laissés pour compte dans notre société. En effet, la solidarité ne sera effective que si chaque citoyen porte un regard bienveillant sur son voisin et contribue à tisser des liens sociaux. Au fond, il s'agit, au lieu de diviser notre société, de la rendre plus unie et solidaire.

Adopter un programme interministériel pluriannuel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Chaque année devra se tenir une Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Réunissant les responsables et les acteurs de cette politique, cette conférence devra avoir un caractère interministériel et être présidée par le Premier ministre. Le Parlement et le Conseil Économique, Social et Environnemental devront y être associés. La première année du quinquennat, elle donnera à la lutte contre la pauvreté un nouveau souffle en adoptant un programme sur cinq ans touchant tous les déterminants de la pauvreté : l'éducation, la formation, l'emploi, le logement, la santé, l'accueil digne des migrants. Toutes ces mesures devront avoir pour objectif le retour au droit commun.

Les crédits nécessaires à ce programme ambitieux devront être sanctuarisés. Ce programme devra mobiliser l'État mais aussi toute la société. Cela suppose que les départements et les communes, acteurs majeurs de l'action sociale, mais aussi les organismes versant les prestations et allocations, soient pleinement associés à la Conférence nationale de manière à ce que les déclinaisons opérationnelles soient immédiatement réfléchies. Cela suppose également que les collectivités territoriales voient leur équilibre financier assuré par un financement des transferts de compétences à hauteur de leur coût de revient réel. Cela suppose aussi un engagement des entreprises dans un comportement citoyen qui porte attention, sur leur territoire, à l'emploi des moins qualifiés, à la qualité des emplois et au développement durable. Un suivi du respect des engagements pris devra être organisé, ainsi qu'une évaluation en fin de programme.

Ce programme devra notamment s'articuler autour des axes suivants :

1. Mener une politique de prévention

Il est nécessaire d'intervenir beaucoup plus tôt, en amont de la cristallisation des difficultés sociales. ALERTE propose notamment un moratoire sur la perte de droits pour les personnes en fin de droits ou qui ont un accident de la vie, afin de laisser du temps à la personne pour trouver des solutions. Il faut éviter l'effet couperet de la fin des prestations.

2. Adopter un objectif de lutte contre la pauvreté

La pauvreté ronge notre société. Alors que le nombre de pauvres devrait baisser dans notre pays, il augmente. La pauvreté est le cancer de notre société. C'est pourquoi la France doit se donner un nouvel objectif de réduction de la pauvreté au delà de 2012. Les associations proposent de se fixer un nouvel objectif de réduction d'un tiers en cinq ans, sur la période 2012-2017, en utilisant un ou des indicateurs nouveaux débattus et adoptés par les acteurs de la lutte contre la pauvreté et des personnes défavorisées. Il importe par ailleurs de conserver, en sus des indicateurs de pauvreté monétaire à 60 % et 50 % du revenu médian, le taux à 40 % et de surveiller de près son évolution afin de suivre la situation des plus pauvres, des plus exclus.





3. Améliorer l'accès aux droits et à la santé

La France compte globalement de bonnes lois en matière de solidarité. La priorité n'est plus d'élaborer une nouvelle grande loi de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Mais il reste à appliquer les lois existantes, à évaluer leur mise en œuvre, notamment en termes d'effectivité des droits. Ainsi, par exemple, les préfets devront obliger les maires à appliquer la loi SRU¹. Il faut lutter contre le phénomène de non recours aux droits, notamment pour l'accès au RSA, ou de refus de droits, notamment en matière d'accès aux soins, et lutter contre les inégalités sociales de santé. Une information claire, accessible à tous les citoyens, sur le degré d'atteinte de la cible de chaque mesure sera publiée semestriellement.

Il est nécessaire de réaffirmer l'universalité du droit à la santé et ses corollaires : la nécessité d'un système de couverture solidaire et un égal accès à des soins de qualité pour tous, indépendamment de la situation administrative.

Il faut s'interdire toute stigmatisation des personnes aidées, notamment par leur fichage systématique. Il est nécessaire que les pouvoirs publics soutiennent les dispositifs d'accès au droit, institutionnels et associatifs, afin de faciliter l'accès aux droits pour tous dans tous les domaines, et une meilleure information juridique des ayants-droit. Il faut garantir l'accueil inconditionnel des personnes à la rue et de celles victimes de violence ou de la traite des êtres humains, quelle que soit leur nationalité et/ou leur situation administrative, dans les structures d'urgence.

4. Assurer un revenu minimum décent

La collectivité nationale doit assurer un revenu minimum décent à toute la population. Les associations de solidarité demandent, comme le Conseil National des Politiques de Lutte contre l'Exclusion (CNLE) et l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale (ONPES), que le montant du RSA de base (RSA « socle ») soit augmenté de 25 % au plus tard sous 5 ans comme cela a été fait pour l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et le minimum vieillesse.

5. Proposer une activité rémunérée dans le cadre du retour à l'emploi de tous

L'existence d'un « noyau dur » croissant de chômeurs de longue durée révèle un problème grave de notre société. Les personnes les plus « éloignées de l'emploi » ne sont pas devenues inemployables, c'est l'emploi qui s'est éloigné d'elles. Les associations demandent aux candidats de s'engager à créer un droit à une activité pour tous. Bien entendu, il doit s'agir d'une activité rémunérée, adaptée aux capacités des personnes et respectant le droit du travail et la dignité de chacun.

Le droit commun à un emploi ordinaire doit rester la norme.

Toutefois, il pourrait être complété par des formules expérimentales dûment encadrées et agréées par la puissance publique pour donner une activité rémunérée aux personnes en grande difficulté sociale, sur une base volontaire, afin de les mener progressivement vers l'emploi ordinaire.

Il convient également de sanctuariser le nombre de contrats aidés à un niveau élevé pour faire face à la crise.

6. Reconnaître un droit effectif à l'accompagnement

Nul n'est à l'abri d'un accident de la vie. Trop de personnes sont aujourd'hui seules pour faire face à ces accidents de la vie comme le chômage ou une séparation. Afin de sécuriser les parcours de vie, les associations proposent la création d'un véritable droit à l'accompagnement si la situation de la personne le nécessite, et si elle le souhaite, quel que soit son lieu de vie. En effet, sans accompagnement, trop de situations restent bloquées.

Il faut profondément modifier nos pratiques d'accompagnement pour faire converger l'accompagnement social et l'accompagnement professionnel, aujourd'hui beaucoup trop distincts et distants. Pour cela, il faudra former les travailleurs sociaux à l'insertion dans l'emploi, former les conseillers de Pôle emploi aux questions sociales et rapprocher les entreprises des travailleurs sociaux et des associations.

Si l'insertion professionnelle est capitale, il n'en faut pas moins réhabiliter l'insertion sociale, trop déconsidérée ces dernières années.

7. Donner enfin un toit à chacun

Une des grandes priorités du quinquennat doit être de mettre fin au scandale du sans-abrisme et de permettre à tout ménage, quels que soient ses revenus, de se loger dignement. Pour cela, les associations demandent aux candidats de s'engager à définir et mettre en œuvre un plan quinquennal de lutte contre l'habitat indigne et de création massive de logements sociaux². Il s'agit aussi d'encadrer la hausse des loyers à la relocation : rien ne justifie en effet une hausse des loyers de près de 100 % en 10 ans. Cette mesure d'encadrement devra être maintenue le temps de la crise. La mixité sociale sera recherchée en imposant dans les programmes immobiliers un quota minimum de 20 % de logements à loyers accessibles. Il faut par ailleurs proportionner les avantages fiscaux en matière immobilière à des contreparties sociales exigées et vérifiables. Mais donner un toit à chacun ne doit pas faire oublier que certaines personnes n'ont pas suffisamment d'autonomie et ont besoin d'un accompagnement vers et dans le logement, afin que la personne garde ensuite son logement. Le droit à un hébergement et à une domiciliation sont aussi indispensables au rétablissement des personnes dans la vie « normale » comme à leur possibilité d'accès à une activité ou aux services publics et institutions : école, services bancaires, système de santé...

8. Renforcer l'accès au droit à l'éducation du plus grand nombre pour favoriser l'accès à l'égalité des chances

Chaque enfant doit bénéficier dès son plus jeune âge d'un environnement riche et diversifié, par un accès à des modes d'accueil de qualité. Il faut lutter contre les situations d'échec et de décrochage scolaire par une mobilisation autour de l'école et aux côtés des parents, de l'ensemble des acteurs d'un territoire. Une vigilance permanente est à maintenir pour éviter la survenue de situations de rupture. La lutte contre l'illettrisme, ainsi que celle contre l'échec scolaire doivent être des priorités nationales.

9. Être hospitaliers vis-à-vis des étrangers

La France a un devoir d'hospitalité qu'il est très important de conforter. Dans un contexte de crispation autour des questions migratoires, il importe de changer fondamentalement de regard sur les étrangers qui arrivent dans notre pays - personnes qui viennent travailler, familles du regroupement familial, demandeurs d'asile. Il importe de les considérer comme des êtres humains dans une situation particulièrement difficile qu'il faut traiter avec tout le respect dû à la dignité inhérente à cette qualité. Il est nécessaire d'améliorer l'accès aux droits de ces populations, leur accès à l'éducation, la lutte contre les discriminations. Nous appelons en particulier à une autre politique de l'asile en France : accès effectif à un examen approfondi de la demande, conditions de vie dignes durant la procédure, égalité de traitement entre les demandeurs. ALERTE tient à rappeler l'importance de faire respecter le principe de l'accueil inconditionnel dans les structures d'accueil, mis à mal actuellement par certains préfets. L'accueil des étrangers est de la responsabilité de l'Etat et doit le rester. Ce dernier ne doit pas se défausser sur les associations.

10. Reconnaître davantage le rôle et la place des associations de solidarité, notamment comme service social d'intérêt général

Enfin, pour développer notre cohésion sociale, il faut davantage reconnaître le rôle et la place essentiels des associations de solidarité. Le fonctionnement de notre société ne prend pas en considération les fragilités que tout un chacun peut connaître, en particulier face à la montée en exigence de notre vie collective. Les associations compensent ces fragilités et accompagnent les personnes dans la reconstruction de leur autonomie. Elles jouent un rôle unique en matière d'innovations et en termes démocratiques. Elles ne sont pas et ne doivent pas devenir des prestataires sous-traitants. Elles doivent conserver l'indépendance de leur projet associatif. Elles jouent un rôle majeur dans le fonctionnement de notre démocratie. C'est pourquoi, surtout dans un contexte de crise grave, il importe plus que jamais de soutenir les associations en leur donnant des moyens suffisants, prévisibles et pérennes pour fonctionner dans la durée et pouvoir répondre aux besoins sociaux croissants, sans les instrumentaliser.

Les associations nationales signataires de la plateforme

ALERTE

- ▶ Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP)
- ▶ Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)
- ▶ Association Service Social Familial Migrants (ASSFAM)
- ▶ Amicale du Nid
- ▶ Cimade
- ▶ Comité Chrétien de Solidarité avec les Chômeurs et précaires (CCSC)
- ▶ Comité national de Liaison des Associations du Réseau d'Accompagnement des Migrants (CLARA)
- ▶ Droits d'Urgence
- ▶ Emmaüs France
- ▶ Familles Rurales Fédération Nationale
- ▶ COORACE
- ▶ Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
- ▶ Fédération Entraide Protestante
- ▶ Fédération Habitat et Humanisme
- ▶ Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS)
- ▶ Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et Gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage)
- ▶ Fédération des Pact
- ▶ Fédération Vacances et Familles
- ▶ Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés
- ▶ Fondation de l'Armée du Salut
- ▶ Fonds Social Juif Unifié (FSJU)
- ▶ France Terre d'Asile
- ▶ Les petits frères des Pauvres
- ▶ Ligue des droits de l'Homme
- ▶ Médecins du Monde
- ▶ Secours Catholique
- ▶ Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ)
- ▶ Union professionnelle du logement accompagné (UNAFO)
- ▶ Union nationale ADMR
- ▶ Union nationale des associations familiales (UNAF)
- ▶ Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)

Pauvreté : des indicateurs tous dans le rouge

Nombre de pauvres

8,2 millions de pauvres* en 2009, soit **13,5 % de la population**.

** Personnes dont les revenus sont inférieurs à 60 % du revenu médian de la population (définition européenne de la pauvreté monétaire), soit moins de 954 € de revenus mensuels nets pour une personne seule en 2009.*

(Source : INSEE Première : « Les niveaux de vie en 2009 » - Août 2011).

Augmentation de la pauvreté

Hausse de 4 % du nombre de pauvres entre 2008 et 2009.

(Source : INSEE Première).

Allocataires du RSA socle

(474 € de revenus mensuels pour une personne seule)

1,4 million de foyers, soit 2,4 millions de personnes.

En **hausse de 15 %** entre juin 2009 et juin 2011

(Source : Rapport du Comité national d'évaluation du RSA - décembre 2011).

Personnes sans domicile

150 000, soit **+ 50 % en 10 ans**.

(Source : Rapport de la Cour des Comptes sur la politique d'hébergement des personnes sans domicile - Décembre 2011).

Personnes non ou très mal logées

3,6 millions de personnes

(Source : Rapport 2012 de la Fondation Abbé Pierre).

Insécurité alimentaire

Plus de 1 adulte sur 10 vit dans un foyer en situation d'insécurité alimentaire pour des raisons financières.

(Source : Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale - Juin 2010).

Renoncement à des soins pour des raisons financières

15 % de la population en 2008

(Source : Institut de recherche et documentation en économie de la santé - Nov. 2011).

Chômeurs

4,2 millions de personnes dont 2,8 millions en catégorie A,

soit **+ 5,6 % en un an** (au 31-12-2011). *(Source : INSEE).*

Chômeurs de longue durée (depuis plus d'un an)

1,6 million de personnes, soit 38 % des chômeurs :

+ 6,2 % en un an (2011).

Chômeurs depuis plus de trois ans

424 000 personnes, soit une **hausse de 22,5 %** en un an (2011) !

(Sources : Pôle emploi et DARES).

Chômeurs en fin de droits (= non indemnisés)

857 000 en 2009, soit **+ 22%** par rapport à 2008.

(Source : DARES - Avril 2011).

Coordination et animation du collectif **Alerte** national

• Uniopss - 15 rue Albert, CS 21306 - 75214 Paris cedex 13 • Bruno Grouès : 01 53 36 35 47 - bgroupes@uniopss.asso.fr • www.uniopss.asso.fr